



COMMUNE DE LAPAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} /02/2016

Présents : Mesdames V. CHARLES - N. FOSSÉ – J.M. LEGOFFE - Messieurs J. BORELLO – M. BLIN - J. DUPIN - P. JACQ - N. MALIN

Procuration : Mme M.C. LADANNE pouvoir à A. RADUGET
M. D. GAURIAT pouvoir à A. RADUGET

Absent excusé: Néant

Secrétaire de séance: M. N. MALIN

Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance.

- **Approuve, à l'unanimité**, au titre des travaux 2016 et à inscrire au budget, de retenir les travaux d'accessibilité et énergie basse consommation sur le bâtiment communal à savoir la salle des fêtes. Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires afin de solliciter les subventions auprès de la DETR, du Conseil Départemental, du Syndicat de Pays Berry-Saint-Amandois ou tout autre organisme ou collectivité susceptible de considérer notre demande éligible.

- **Approuve, à l'unanimité**, au titre des travaux 2016 et à inscrire au budget, des travaux d'entretien pour remplacer des tuiles, poser un bandeau et une frisette en PVC. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entrepris FAINEANT pour un montant de 1.804,80 € TTC, et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

- **Refuse, à l'unanimité**, le contrat de maintenance présenté par la Sté AXIMA Réfrigération de Bourges concernant la climatisation du secrétariat de mairie. Contrat annuel : 216 € pour une visite par an.

- **Information Communauté de communes Arnon Boischaux Cher**
Par délibération du 16 Décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUI sur le territoire intercommunal de 19 communes. Suivant les articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et dans chacune des mairies membres durant un mois. Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée est mis à disposition du public tout au long du projet, dans chaque mairie.

- **Donne un avis favorable** aux modifications statutaires du SDE 18 qui suite à la délibération du 11 décembre 2015, le comité syndical a décidé de proposer à ses collectivités adhérentes de permettre l'intégration de 2 communautés de communes : Communauté de communes FerCher - Pays Florentais et la Communauté de communes des Trois Provinces et d'autre part d'inscrire une nouvelle compétence à la carte qui permettra au SDE 18 de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour certains travaux sur les bâtiments communaux.

- **Informations :**

- Madame le Maire informe que le SMEAL a procédé au renouvellement des marchés publics et a retenu la Société SGA J.MEYER afin de procéder aux prestations de vidanges et d'entretien de vos installations d'Assainissement Non Collectif.

Tarifs préférentiels (TVA incluse)

Fosse < 3000 l = 190 € si urgence 215 €

Fosse > 3001 l > 6000 l = 380 € si urgence 415 €

Bac à graisse = 80 € si urgence 105 €

Autres prestations contactez le SMEAL au 02 48 68 00 25

En cas d'intervention en urgence contactez la Sté SGA J.MEYERER au 02 38 67 22 49

Un document vous sera adressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.